

# COMPTE RENDU

## De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

### du Mardi 4 octobre 2022

<i>Date de convocation : 27/09/2022</i>	<i>Date d'affichage : 27/09/2022</i>
<i>Nbre de conseillers en exercice : 15</i>	<i>Nbre de conseillers présents : 11</i>
	<i>Nbre de conseillers votants : 15</i>

L'An deux mil vingt-deux, les quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Eric BERTHAULT, Maire.

**Présents** : E. BERTHAULT, F. ION, A. GAYETANO, G. ROYER, A. DEHENRY, L. RICHARD, F. POIRIER, J. FOURMAUX, V. MAINIER, V. MOREL, M. MIRANDA

**Absents excusés** : V. PRUD'HOMME ayant donné pouvoir à A. GAYETANO, A. AUBOIS ayant donné pouvoir à E. BERTHAULT, M. COLLET ayant donné pouvoir à J. FOURMAUX, D. DEVEZE ayant donné pouvoir à G. ROYER

#### ORDRE DU JOUR

- 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27/07/2022
- 3- ADMINISTRATION GENERALE
  - a) Avenant au contrat de l'APAVE pour la vérification du maintien en état de conformité des installations électriques dans les bâtiments communaux.
  - b) Contrat d'entretien ménager de la mairie, de l'agence postale et de la salle des fêtes
- 4- FINANCES LOCALES  
Subventions pour le projet de la vidéo protection
- 5- DOMAINE ET PATRIMOINE  
Taxe d'aménagement
- 6- RESSOURCES HUMAINES  
Création d'un emploi d'agent chargé d'accueil à l'agence postale communale
- 7- COMMUNICATIONS DU MAIRE
- 8- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

#### **1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Alexandre DE HENRY est désigné secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en la mémoire de Marie Louise FORT



## 2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29/06/2022

Le compte-rendu de la séance du 27 juillet 2022 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

## 3) ADMINISTRATION GENERALE

### a) AVENANT AU CONTRAT DE L'APAVE POUR LA VERIFICATION DU MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

M. le Maire expose que la commune possède un contrat de prestation de vérifications périodiques des installations électriques avec l'APAVE. Or, ce dernier mentionne une reconduction tacite d'année en année ce qui n'est pas autorisé dans les contrats publics.

Ainsi, il est proposé un avenant à ce contrat qui précise que la durée est de 60 mois.

**Délibération D2022-10-40** : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant.

### b) CONTRAT D'ENTRETIEN MENAGER DE L'ENSEMBLE MAIRIE ET DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire présente les différents devis reçus pour entretien ménager de l'ensemble mairie et de la salle des fêtes.

**Délibération D2022-10-41** : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **RETIENT** la société EDEN pour un montant mensuel de 416.39 € TTC (révisable)
- **NOTE** que sa durée est de 1 an renouvelable tacitement 3 fois. Il prendra effet à la date de signature du contrat.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat.

## 4) FINANCES LOCALES

### SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE VIDEO PROTECTION

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 14/06/2022, a décidé de demander des subventions pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Considérant qu'il convient de demander en premier lieu des financements au Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD),

Considérant que la Région n'attribue pas d'aide pour ce type de projet,

Le plan de financement doit être modifié. Pour rappel, le projet se monte à 50.468 € H.T.

**Délibération D2022-10-42** : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **SOLLICITER** l'aide des organismes publics suivants et arrête le plan de financement :
  - Subvention Etat - FIPD : 50 % sur le montant HT soit 25 234 €.
  - Subvention Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais - Fonds de concours : 19.81 % sur le montant HT soit 9.998 €.
  - Part revenant à la commune : 30,19 % soit 15 236 €
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.



## 5) DOMAINE ET PATRIMOINE

### TAXE D'AMENAGEMENT

M. le Maire informe que la commune est dotée d'un plan local d'urbanisme. Elle perçoit donc de plein droit la taxe d'aménagement.

Néanmoins, la Loi de Finances Initiale de 2022 a rendu obligatoire le reversement partiel ou total de la taxe par les communes à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI. Cela doit être fait dans les meilleurs délais.

Dans les prochains jours, des débats auront lieu dans les conseils des différentes instances pour savoir à quelle hauteur se situe la part que l'on veut redonner à la CAGS. M. le Maire propose 0.5%. Aujourd'hui nous avons besoin de cette taxe qui permet de prévoir des projets d'aménagement. Faut-il céder une partie pour l'éclairage public alors que l'on donne déjà avec la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Les débats vont être ouverts du côté de la CAGS.

## 6) RESSOURCES HUMAINES

### CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT CHARGE D'ACCUEIL A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

M. le maire informe que le contrat aidé de l'agent qui tient l'agence postale a pris fin. Il convient donc de créer un poste permanent pour assurer la continuité du service.

En conséquence, M. le Maire propose la création d'un emploi permanent d'agent administratif territorial à temps non complet à raison de 18/35<sup>e</sup> pour assurer l'accueil et la tenue de l'agence postale communale à compter du 14 novembre 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif territorial.

Les fonctions pourront aussi éventuellement être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 3<sup>o</sup> du Code général de la fonction publique. Le contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an compte tenu que la commune compte moins de 1000 habitants (article L. 332-8 3<sup>o</sup>).

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle similaire à cet emploi d'une durée minimale de 6 mois.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Elle sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.



**Délibération D2022-10-043** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition du Maire,
- **MODIFIE** le tableau des emplois,
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État
- **NOTE** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2022.

## 7) COMMUNICATIONS DU MAIRE

**Entretien du Domaine Public par les riverains** : M. le Maire fait remarquer que la commune entretient correctement le domaine public mais constate que certains trottoirs de riverains ne sont pas entretenus. M. le Maire souhaite que soient identifiés les habitants dont les trottoirs et les haies ne sont pas entretenus pour leur expliquer leurs obligations. En ce qui concerne les logements de personnes décédées, l'agent municipal pourra intervenir au cas par cas.

Nous sommes aussi confrontés à l'impossibilité de personnes âgées et seules d'entretenir leur trottoir.

A. DEHENRY propose que le proche voisinage aide à cet entretien.

F. ION pense que les gens peuvent également faire appel à des entreprises spécialisées d'aide à la personne.

**Stationnement des véhicules sur les trottoirs** : des voitures sont garées en permanence sur les trottoirs en particulier route de Nailly et rue des Seigles. Les piétons et poussettes sont obligés d'emprunter la route. Il est rappelé qu'en cas d'accident les propriétaires stationnés sur le trottoir pourront être sanctionnés. Il est demandé aux propriétaires de stationner leurs véhicules dans leur propriété.

**Le lave-vaisselle salle des fêtes** : est en panne après plus de 20 ans de service. L'entreprise HENRIOT a fait un devis pour un montant de 6.829€ TTC et l'entreprise VEBE nous a proposé une occasion à 2.580€ TTC. La commande est validée pour l'entreprise VEBE.

Le réfrigérateur n'est pas en bon état et hors normes pour un établissement public. L'entreprise VEBE propose un réfrigérateur à deux armoires pour pouvoir en allumer qu'une si besoin. Environ 3.000€. Il est envisagé de le mettre au budget 2023.

### **Dépenses imprévues** :

- Fuite d'eau dans la cour mairie environ 2.000€
- Remplacement de la charpente abri sanitaire 7.383€
- Vandalisme : les potelets devant l'école 1.092€

Le vandalisme coûte cher à la commune. Il va également être nécessaire de remplacer l'abri bus devant l'école, car aussi vandalisé. L'abri sanitaire avait aussi été vandalisé.

**Budget énergie** : il est maîtrisé et dans les prévisions faites au budget. Le gouvernement a demandé 19°C max dans les bâtiments publics. M. le Maire va demander de réduire le temps d'allumage de l'éclairage public dans la commune avec une coupure avancée à 21h30 au lieu de 23h actuellement. Il va falloir être vigilants sur le chauffage et l'éclairage dans les bâtiments publics. Le chauffage a été remis en route à l'école, température entre 19° et 20°.

**Devis demandés** : pour reboucher et mettre à niveau l'enrobé autour de l'arbre dans la cour de l'école et pour reboucher les nids-de-poule chemin de La Belle Oreille.

**Projet Centre Bourg** : présentation des diverses possibilités pour l'aménagement et requalification du bâtiment technique.

**Association « Le Relai des Savoirs »** : Remerciements pour les dons faits au profit de la Caisse des Ecoles, le Conseil Municipal des Jeunes et la Mairie, argent récolté lors des différentes fêtes.



- 140€ Conseil Municipal des Jeunes
- 140€ Mairie
- 545€ Caisse des écoles

Chaises foyer rural : une partie va être remplacée et une autre couleur est choisie, ce sera gris.

## 8) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

### A. GAYETANO :

- 18.08.2022 « Garçon la Note ! » s'est bien très bien passé, bonne ambiance et beaucoup de monde.
- 27.08.2022 la conférence sur les chauves-souris a attiré un peu de monde. Nous avons pu écouter et voir des chauves-souris.
- 18.09.2022 les journées du patrimoine ont amené beaucoup de visiteurs qui ont félicité le travail des bénévoles. Un travail exceptionnel pour lequel je les remercie à nouveau. De très bons retours, le lavoir avait été décoré pour l'occasion ; Les Amis du Vieux Courty ont ouvert les portes de l'église avec diffusion d'un petit film qui présentait l'inauguration des vitraux. De bons retours aussi sur cette visite.

Pour les animations à venir

- Une balade est proposée le 16.10.2022 à 14h30 à la découverte de l'étang de Lino et découvrir la vie dans les zones humides.
- 21.10.2022 animation nationale avec la CAGS « faites du compost ». Conférence/atelier à 20h pour répondre à toutes les questions sur le compostage.
- 29.10.2022 Halloween, le conseil municipal des jeunes et la caisse des écoles proposent un défilé à 16h, puis les 12/17 ans pourront participer à une soirée sur inscription uniquement.
- 06.11.2022 lors de la bourse aux jouets, les jeunes réitèrent la récolte de jouets au profit d'une association « le Noël des oubliés » jusqu'au marché de Noël le 11.12.2022.

V. MOREL : Boite à livres toujours pas posée. F. ION est chargé de dire à l'agent technique ce qu'il faut acheter et M. le Maire se charge d'expliquer où et comment l'installer.

M. MIRANDA : le vide greniers s'est bien déroulé, beaucoup de participation et bonne ambiance. Merci aux bénévoles et à leur bonne humeur. L'équipe était très motivée à l'année prochaine....

V. MAINIER : Le P'tit journal va bientôt sortir. Merci à Aurore et Georgette pour leur participation

### L. RICHARD :

- À la suite d'une réunion de la Commission Art de Vivre, il a été décidé de planter des arbres fruitiers dans la cerisaie (reine claudes, quetsch, cerisiers, pommiers).
- Choix en cours pour un abri de bus 3mètres qui sera installé devant l'école

### F. POIRIER :

- API est le nouveau prestataire de cantine. La rentrée s'est bien passée. Cependant les cas COVID recommencent et nous rencontrons de grosses difficultés de remplacement du personnel SIVOS. Remerciements à Christel DENYS pour son efficacité.
- Le SIVOS va mettre en place d'ici quelques semaines un nouveau système d'inscription pour le périscolaire (cantine et garderie). Les parents devront désormais gérer eux-mêmes les inscriptions et désinscriptions sur le site « mon espace famille ». Ils vont pouvoir créer un compte, et pour se faire nous avons besoin de connaître leur adresse mail. Les parents pourront enfin gérer et réserver les services liés à l'enfance proposés par le SIVOS. Ils pourront consulter les présences et saisir les réservations en quelques clics via un planning ou par période. Les demandes de réservations arrivent directement dans le logiciel métier pour consultation par les agents.



#### G. ROYER :

- 06.11.2022 bourse aux jouets 9h-18h 2.5€ la table + récolte de jouets au profit d'une association par le CMDJ jusqu'au marché de Noël
- 09.12.2022 15h gouter de Noël des aînés
- 10.12.2022 Noël des enfants avec gouter
- 11.12.2022 Marché de Noël. Besoin de bénévoles pour installation

Merci pour dévouement et engagement de chacun

#### F. ION :

- La commission travaux s'est réunie le 27.09.2022 au sujet de la rénovation de l'école :
  - " Fenêtres,
  - " Électricité,
  - " Peinture,
  - " Faux plafonds.

Des demandes de devis sont en cours, des priorités seront à faire.

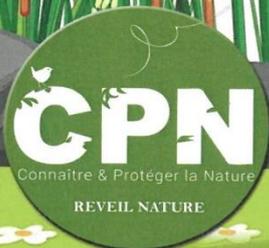
- Aménagement de la rue des Seigles et du chemin de la Croix de Montois : estimation et demande de devis auprès de la maîtrise œuvre (analyse offre, suivi chantier)
- Mise aux normes de la salle des fêtes : changement des portes d'entrée du sas + porte PMR + changement lavabo + installation barre d'appui
- Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable SMAEP : la SAUR a une délégation de service public jusqu'en 2025. Une régie sera mise en place pour certains secteurs à partir de 2023. La SMAEP, ne veut pas profiter des travaux d'enfouissement des réseaux route de nailly. M. le Maire trouve leur position inadmissible.

Séance levée 22h30



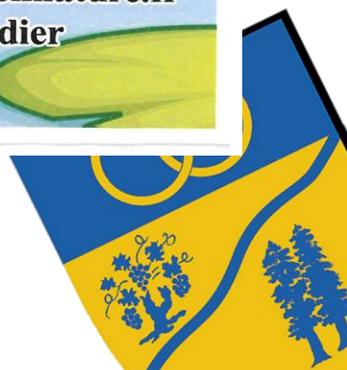


**La commune de  
Courtois-sur-Yonne  
vous invite à une  
Balade Automnale  
à l'étang de Lino  
avec le CPN Réveil Nature**



**14h30, Dimanche 16 Octobre 2022  
Rendez-vous sur le parking  
de l'école de Courtois- sur-Yonne**

**Inscription sur le site : [www.cpnreveilnature.fr](http://www.cpnreveilnature.fr)  
Renseignements : 06 34 55 72 56 Didier**



# La Caisse des Ecoles de Courtois/Yonne

Chères Courtoisiennes,  
Chers Courtoisiens,



Notre Caisse des Ecoles prévoit comme chaque année, d'organiser un Arbre de Noël pour les enfants de Courtois sur Yonne en présence du Père Noël qui distribuera les cadeaux tant attendus par nos petits !

Afin de nous permettre d'organiser au mieux la venue du Père Noël, ainsi que l'organisation de diverses animations tout au long de l'année, je me permets au nom de la Caisse des Ecoles de faire appel à votre générosité.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre aide et vous en remercions très sincèrement.

Veuillez croire, Chères Courtoisiennes, Chers Courtoisiens, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Georgette ROYER, Vice-Présidente  
De la Caisse des Ecoles

